

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1930-1931)

Heft: 1

Rubrik: Wettbewerbe = Concours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fédérale d'allouer une subvention pour les frais de l'exposition internationale d'Art populaire, qui aura lieu à Berne en 1934. Il est prévu une allocation d'un montant assez considérable: frs. 1,650,000.— à fonds perdu et une participation au capital de garantie de frs. 250,000.—. Nous ne voulons certes pas méconnaître les excellentes intentions dont nos autorités supérieures sont animées et nous en prenons bonne note. Cependant, ce qui nous rend quelque peu songeurs, c'est la différence qui existe entre les sommes allouées et celles que nous avions l'habitude de voir attribuées à l'Art national.

A la *Galerie d'Art Forter, Heditplatz, Zurich 1*, sera exposée une intéressante collection de feuilles graphiques de Hodler.

Kunsthaus Zurich. Dans les locaux de la bibliothèque du rez-de-chaussée et au 2^{me} étage du „Landolthaus“ a eu lieu jusqu'à fin juin, outre l'exposition des Artisti ticinesi, une exhibition importante et fort instructive des œuvres de *Salomon Geßner* (1730–1787), dont le bicentenaire de naissance est évoqué ces derniers jours. Si, en grande majorité, l'époque actuelle reste presque indifférente à cet art de l'idylle, le visiteur, néanmoins, n'aura pas pu s'abstenir d'éprouver par-ci par-là des sensations artistiques toutes spéciales: coups d'œil jetés dans un monde vraiment fort aimable où le caractère distinctif de l'artiste ne saurait être méconnu. Malheureusement, cette exposition ne semble pas avoir obtenu, auprès du public, tout le succès qu'à vrai dire, elle aurait mérité.

Pour les mois de juillet et d'août (29 juin – 24 août) il est prévu une exposition rétrospective de la peinture en Suisse (1910–1930).

Kunsthalle de Bâle. Dans le courant du mois d'août une exposition des œuvres de Max Beckmann sera organisée.

Kunsthalle de Berne. Des aquarelles, des graphiques et des dessins d'artistes suisses seront présentés du 20 juillet au 31 août.

Musée Rath de Genève. C'est du 14 juin au 17 août qu'aura lieu l'exposition municipale des Beaux-Arts.

Au Musée des Beaux-Arts de Lucerne des peintures de Blandet, Berger, E. Martin et des sculptures de P. Baud, seront exposées du 6 au 26 juillet.

Le Musée des Arts industriels de Zurich organise du 20 juillet au 17 août une exposition sur le „Papier-valeur“.

Salon Henry Brendle, Bahnhofstraße 57a, Zurich. Quelques collègues de la section de Genève y présenteront leurs œuvres du 20 juin au 19 juillet.

Exposition internationale d'art à Dusseldorf en 1931. L'administration municipale de Dusseldorf, de concert avec les différentes associations artistiques de cette ville, se propose d'organiser de mai à octobre 1931, une grande exposition internationale d'art. Ne pourront y être exposées que des peintures de choix, anciennes ou modernes.

Esposizione internazionale delle Arti decorative ed industriali moderne. Cette exhibition durera de mai à octobre 1930 et aura lieu dans la Villa Reale à Monza.

Wettbewerbe – Concours.

Unsere Kollegen erinnern sich ohne Zweifel der Notiz, die in der Aprilnummer dieses Blattes sich an dieser Stelle mit dem Wettbewerb der Firma Wander A.-G. in Bern befaßte. Die damals geäußerte Hoffnung auf eine Einigung in der strittigen Frage der Vertretung der Künstler in der Jury *nach unsrern Normen* hat sich als unbegründet erwiesen, indem die Firma, wie wir von Kollegen erfahren, deren Arbeiten einfach ohne Kommentar zurückgesandt hat.

Hyspa 1931 in Bern. Wir machen unsere Kollegen noch besonders auf den Plakatwettbewerb dieser Ausstellung aufmerksam, dessen Programm wir im Textteil vollinhaltlich abdrucken, wobei wir noch hervorheben, daß unsere Normen ausdrücklich anerkannt werden.

„Kunst und Wirtschaft“ No. 11, Organ des Reichsverbandes der bildenden Künstler Deutschlands entnehmen wir folgende Angaben über den *internationalen Wettbewerb des Museums von Los Angeles für Wandmalereien*:

Die Jury bestand aus 2 Malern und einem Kunstschriftsteller. Von 173 Arbeiten, die eingegangen, waren 55 aus Amerika, je 7 aus Deutschland und Italien, 3 aus Frankreich und eine aus der Tschedhoslovakei. Drei Arbeiten wurden zum Ankauf empfohlen, dabei zwei deutsche und eine amerikanische. Von den „Ehrenmeldungen“ entfielen zwei auf Frankreich und 13 auf Amerika. Im Hinblick auf einen andern internationalen Wettbewerb (Sacré Coeur, Barcelona) wird dann die Frage aufgeworfen, ob nicht eine internationale Regelung der Wettbewerbsfragen sich empfehlen würde, da immer Mißstände vorgekommen sind, die Anlaß zur Kritik boten. Jedenfalls will der RVbKD Schritte in dieser Hinsicht unternehmen.

Nos collègues se rappellent sans doute l'entrefilet du numéro d'avril de cette publication : il avait trait au concours pour réclame de la maison *Wander S. A. à Berne*. L'espoir que nous caressions alors, d'une entente sur la question en litige (représentation des artistes dans le jury) s'est montré mal fondé; ainsi que nous l'apprîmes par des collègues, la maison a fait retourner les travaux sans commentaires.

Hyspa 1931 à Berne. Nous attirons tout spécialement l'attention de nos collègues sur le concours concernant l'affiche de cette exposition et nous reproduisons son programme in extenso dans le texte de ce numéro. Nous insistons sur le fait que nos normes y sont formellement reconnues comme valables.

Le numéro 11 de la revue: „Kunst und Wirtschaft“ (L'Art et la vie économique), organe officiel de l'Association allemande des artistes peintres, sculpteurs etc., nous fournit les quelques renseignements qui suivent au sujet du *concours international pour peintures murales, organisé par le Musée de Los Angeles*.

Le jury était composé de deux peintres et d'un écrivain d'art. Sur les 173 travaux qui furent présentés, 55 provenaient d'Amérique, 7 d'Allemagne, 7 d'Italie, 3 de France et 1 de Tchéco-Slovaquie. L'acquisition de trois d'entre eux fut recommandée; il s'agissait de 2 œuvres allemandes et d'une œuvre américaine. Parmi les mentions honorifiques, deux revenaient à la France et 13 à l'Amérique.

En ce qui concerne un autre concours international, celui du Sacré-Cœur de Barcelone, la question se pose sérieusement de savoir, si une réglementation internationale des questions relatives aux concours est recommandable. Sans cesse, en effet, des inconvénients se sont présentés, qui, malheureusement ont prêté à la critique. L'Association allemande mentionnée ci-dessus entreprendra, en tout cas, les démarches nécessaires à ce point de vue.

Verschiedenes – Faits divers.

Im *Schweiz. Künstlerbund* ist der letztes Jahr aus Mangel an Mitteln nicht zur Durchführung gelangte Plan einer schweizerischen *Kunstwoche* wieder aufgenommen worden.

Internationaler Schutz für Kultur- und Kunstschatze. Der Leiter und Begründer des Roerich-Museums in New-York hat einen neuen Entwurf für einen Pakt zum internationalen Schutz von Kunst- und Kulturschätzen ausgearbeitet, dessen juristische Fassung auf das geltende Völkerrecht zurückgeht. In Anbetracht der Tatsache, daß weder Völkerbund noch Kelloggypakt jemals einen Krieg ganz unmöglich machen, behält das Problem des wirksamen Schutzes der Schätze der Wissenschaft und Kunst auch für die kommenden Zeiten seine volle Bedeutung. In den wesentlichen Bestimmungen lehnt sich der Entwurf an die Genfer-Konvention (1864) über die Verbesserung der Lage der Kriegsverwundeten an.

Die Kunstdenkmäler des Kantons Zürich. Die Gesellschaft für Erhaltung schweizerischer Kunstdenkmäler hat sich jetzt das Werk der Aufnahme der Kunstdenkmäler im Kanton Zürich vorgenommen, nachdem die Kantone Unterwalden, Schwyz, Zug und Basel in dieser Sache bereits vorangegangen. Die Notwendigkeiten des immer noch anwachsenden Verkehrs